

**Intitulé du cours : DROIT DE LA CONCURRENCE ET DE LA CONSOMMATION**

**Responsables du cours : Marine NOSSEREAU**

**Nombre d'heures de cours : 12**

**Nombre d'ECTS : 2**

**Objectifs du cours :**

Ce cours est destiné à aborder les différents aspects de la régulation du secteur de la distribution.

En abordant tout d'abord le contrôle de la concentration du secteur (contrôle des concentrations et contrôle des implantations), sont étudiées les contraintes extrinsèques à la distribution. En étudiant les caractéristiques des différents réseaux de distribution (agence commerciale, franchise, achat revente), il est alors possible de démontrer que les contraintes juridiques intrinsèques conditionnent en aval le développement de la distribution d'un produit ou service. De même, l'étude du droit de la consommation apporte un éclairage sur les contraintes qui s'imposent dans la relation avec le consommateur, acteur économique protégé. Enfin, la réglementation des relations entre fournisseurs et distributeur impose en amont de fortes contraintes juridiques sur la distribution.

Tous ces thèmes étant en évolution continue (loi 2008/3 sur la revente à perte, directive européenne sur la loyauté des pratiques vis-à-vis des consommateurs, en voie de transposition, suppression projetée du contrôle préalable des implantations commerciales), les thèmes sont susceptibles de modifications.

Les quatre principaux thèmes sont :

Thème 1 : La concentration économique de la distribution en France

Thème 2 : Le choix d'un schéma de réseau de distribution

Thème 3 : Le droit de la consommation et la distribution

Thème 4 : Les relations fournisseurs - distributeurs en France